

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21  
DU 04 Décembre 2023**

(article L.2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales)

**2023-510      CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2023  
- APPROBATION**

Le Conseil :

**APPROUVE**                      le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2023.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**2023-511      COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Le Conseil :

**PREND ACTE**                      des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en  
annexe.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**2023-512      OUVERTURES DOMINICALES 2024 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil :

**EMET**                                      un avis favorable à l'autorisation d'ouverture de cinq dimanches pour l'année 2024  
aux dates précitées.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-513      MARCHES ET BRADERIES - TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

**VOTE**                                      les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-514      FOURRIERE ANIMALE - TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

**ADOPTÉ**                                      les tarifs applicables au service de la fourrière animale tels qu'exposés ci-  
dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-515 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

**VOTE** les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-516 SALLES ET MATERIELS – TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

**VOTE** les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-517 CIMETIERE - CONCESSIONS - TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

**VOTE** les tarifs exposés ci-dessus, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-518 MOUVEMENT FONCIER - « COULEE VERTE DE LA FOUQUERIE » - PARCELLE CL 71P - CESSION – PARCELLE CL 53P - ACQUISITION**

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** d'abroger la délibération n°2020-36 du 29 juin 2020 ;
- 2 - DECIDE** l'échange amiable des terrains ci-dessus présentés, dans les conditions ci-dessus décrites ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître CHAIX, dans les conditions ci-dessus décrites, avec la participation du notaire de Monsieur Guy LEDEME ;
- 4 - PRECISER** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la ville de Flers, et feront par ailleurs l'objet d'une prise en charge forfaitaire de 500 euros par Monsieur Guy LEDEME ;
- 5 - REMET** la clôture réalisée par la commune à Monsieur Guy LEDEME.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-519    DOMAINE COMMUNAL – LE CLOS MOREL – PARCELLE CS 273 –  
CANALISATIONS DE GAZ SOUTERRAINES – SERVITUDE – CONVENTION  
AVEC GRDF – REGULARISATION**

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE**            Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention résumée ci-dessus avec GRDF (4 exemplaires) et l'acte sous seing privé à intervenir suivant les modalités définies par GRDF ;
- 2 - PRECISE**            que les frais afférents à cette opération seront intégralement pris en charge par GRDF.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2022-520    OPAH RU FLERS 2024-2026– NOUVEAU REGLEMENT D'AIDES**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE**            le projet de règlement et modalités d'attribution des subventions de la Ville de Flers 2024/2026 ;
- 2 - S'ENGAGE**            à inscrire les crédits suffisants chaque année jusqu'en 2026 ;
- 3 - AUTORISE**            Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-521    DOMAINE DE PONT-RAMOND - TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

- VOTE**                      les tarifs concernant les mises à disposition des différents gîtes et locaux du Domaine de Pont-Ramond comme exposés ci-dessus au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-522    ETANG DU CHATEAU - DROITS DE PECHE - TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

- VOTE**                      les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-523    FONCIER – RUE EUGENE GARNIER - PARCELLE CH 221 – MISE A  
DISPOSITION A TITRE ONEREUX - CONVENTION**

Le Conseil :

- 1 - RESILIE**                la convention approuvée par délibération 438 du Conseil Municipal du 27 mars 2017 ;
- 2 - APPROUVE**            la nouvelle convention jointe telle que résumée ci-dessus ;
- 3 - AUTORISE**            Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette nouvelle convention avec TDF.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-524      ENSEIGNEMENT PUBLIC PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE - ELEVES EXTERIEURS - COUTS DE FONCTIONNEMENT 2023-2024**

Le Conseil :

**ARRETE**                      la participation des Collectivités pour 2023-2024, comme résumée ci-après :

ENSEIGNEMENT	COLLECTIVITES	
	SANS	AVEC
	CAPACITE D'ACCUEIL	
PREELEMENTAIRE	1 495,02	767,51
ELEMENTAIRE	510,48	276,24

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-525      CENTRE MADELEINE LOUANTIER – TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

**VOTE**                      les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-526      SUBVENTION 2024 - ASSOCIATION OXYJEUNES – AVANCE**

Le Conseil :

**VOTE**                      une avance sur subvention de 2.000 € à valoir sur la subvention définitive 2024 à l'association Oxyjeunes pour le fonctionnement de l'association.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-527      BUDGET GENERAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Le Conseil :

**VOTE**                      les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2023.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-528      DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Le Conseil :

**PREND ACTE**              de la tenue du **Débat d'Orientation Budgétaire 2024** et de l'existence du rapport.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-529 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** le passage à la nomenclature M57 pour le budget principal et les budgets annexes concernés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-530 APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - M57**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** le règlement budgétaire et financier ci-annexé ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-531 FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS SELON LA M57**

Le Conseil :

- 1 - FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les durées d'amortissement par catégorie de biens selon l'annexe ci-jointe ;
- 2 - FIXER** le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an à 800 € TTC ;
- 3 - DECIDE** d'appliquer la règle du prorata temporis relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 sauf pour les biens de faible valeur qui seront amortis en année pleine ;
- 4 - AUTORISE** la sortie de biens de faible valeur totalement amortis ;
- 5 - PRECISE** que les subventions d'équipement enregistrées en recettes d'investissement seront reprises sur une durée d'amortissement du bien qu'elles auront contribué à financer.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-532 BUDGET GENERAL - EXERCICE 2024 - INVESTISSEMENT - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS**

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, conformément aux tableaux ci-dessus qui détaillent les affectations par chapitres et articles ;
- 2 - PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-533 REPROGRAPHIE – TARIFS AU 01.01.2024**

Le Conseil :

**VOTE** les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-534 INTERVENTIONS DIVERSES ET TRAVAUX EN REGIE - FIXATION DES TARIFS HORAIRES AU 01.01.2024**

Le Conseil :

**1 - VOTE** les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**2 – INDIQUE** que lesdits tarifs s'appliquent à toute intervention des services de la Ville à défaut de convention particulière.

*ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.*

**2023-535 PERSONNEL COMMUNAL • EMPLOIS PERMANENTS • TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-06**

Le Conseil :

**1 - MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées ainsi qu'en annexe ;

**2 - PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;

**3 - PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière ;

**4 - PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial ;

**5 - PREVOIT** Une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites ;

**6 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes ;

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-536 PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET EN 2023 – OPERATIONS D'ORDRE – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2023-07**

Le Conseil :

**1 - SUPPRIME** du tableau des effectifs les emplois non pourvus visés ci-dessus et devenus sans objet ;

**2 - RAPPEL** que ces suppressions ne constituent que de simples opérations d'ordre à effet du 31 décembre 2023.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-537      PERSONNEL COMMUNAL – PROTOCOLE COMMUN RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL – REFONTE AU 01.01.2024**

Le Conseil :

- 1 - DECIDE**                    la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives au temps de travail des personnels territoriaux de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo et de la Ville de FLERS, selon les modalités présentées ci-dessus et détaillées par le protocole suivant, pour ce qui concerne les agents et les services municipaux ;
- 2- DECIDE**                    la mise en œuvre des annexes du protocole, constituées par les trois notes relatives aux astreintes, au CET et aux ASA ;
- 3 - CHARGE**                    Monsieur le Maire ou son représentant de la mise en œuvre des dispositions pratiques de cette refonte applicable à partir du 01/01/2024 ;
- 4 - PRECISER**                    que le document est présenté dans les mêmes termes auprès du conseil communautaire en raison de l'organigramme commun et le cadre de la mutualisation des services.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-538      PERSONNEL COMMUNAL – HEURES COMPLEMENTAIRES – MAJORATION A COMPTER DU 1er JANVIER 2024**

Le Conseil :

- 1 - INSTAURE**                    l'indemnisation des heures complémentaires pour les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels de droit public) sur emplois permanents à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- 2 - INSTAURE**                    la majoration des heures complémentaires conformément aux dispositions du décret 2020-592 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- 3 - PREVOIT AU BUDGET**      les crédits correspondants.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-539      RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITE 2022 – PRESENTATION ET AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Le Conseil :

- 1 - PREND CONNAISSANCE**    du rapport social unique 2022 et de sa synthèse ;
- 2 - PREND ACTE**                    de l'avis du comité social territorial sur le rapport social unique 2022.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-540    PERSONNEL COMMUNAL – PRESTATIONS D’ACTION SOCIALE –  
CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D’ENTRAIDE DES  
TERRITORIAUX – CONVENTION TRIENNALE 2024-2026**

Le Conseil :

- 1 - POURSUIT**            le partenariat avec le Groupement d’Entraide des Territoriaux, association locale œuvrant au bénéfice du personnel, régie par la loi relative au contrat d’association, pour lui confier la gestion des prestations d’action sociale en direction des personnels de la collectivité ;
- 2 - AUTORISE**            Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Groupement une nouvelle convention triennale présentée en annexe au titre des exercices 2024-2026 ;
- 3 - AUTORISE**            Monsieur le Maire ou son représentant à signer des éventuelles reconductions d’une durée égale, si aucun changement substantiel n’était opéré à ladite convention ;
- 4 - PREND**                l’engagement d’inscrire au Budget les crédits nécessaires sur les exercices considérés.

*ADOPTE A L’UNANIMITE*

**2023-541    ORGANIGRAMME COMMUN – CONVENTION PARTICULIERE B05.1-2024 –  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – ACTUALISATION**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE**            la convention figurant en annexe ;
- 2 - AUTORISE**            Monsieur le Maire ou son représentant à signer la-dite convention, à engager et signer toutes pièces ou démarches relatives à cette affaire ;
- 3 - PREVOIT**             les budgets correspondants.

*ADOPTE A L’UNANIMITE*

**2023-542    PERSONNEL COMMUNAL - PRIME DU POUVOIR D’ACHAT  
EXCEPTIONNELLE - MISE EN ŒUVRE 2023**

Le Conseil :

- 1 - DECIDE**                la mise en œuvre de la Prime de pouvoir d’achat exceptionnelle dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- 2 - INCLUT**                un dispositif complémentaire de versements, CIA et Prime du partage de la valeur, dans les dispositions ci-dessus exposées ;
- 2 - CHARGE**                Monsieur le Maire de la mise en œuvre des dispositions pratiques de cette prime versée au titre de l’exercice budgétaire 2023 ;
- 3 - PREVOIT**             les budgets correspondants.

*ADOPTE A L’UNANIMITE*

**2023-543 MARCHES PUBLICS DE VERIFICATION ET CONTROLES PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Le Conseil :

- 1 - CHARGE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-544 MERULE – DETERMINATION DE ZONES DE RISQUE – AVIS DEFAVORABLE**

Le Conseil :

- 1 - PREND ACTE** des modalités d'interventions de la Collectivité pour endiguer la prolifération et la propagation de mэрule sur le bien immobilier objet du traitement et sur les propriétés voisines ;
- 2 - DECIDE** d'émettre un avis défavorable à l'instauration de zones de risque ;
- 3 - DIT** que cet avis pourra être réexaminé en cas d'aggravation du nombre de ces constats.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**2023-545 AVENANT N° 3 – CONVENTION ORT – MODIFICATION PERIMETRE (2023-2026) – PROLONGATION PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE**

Le Conseil :

- 1 - VALIDER** la stratégie de revitalisation réactualisée sur l'agglomération Flérienne (stratégie, programme d'actions, périmètres ORT) d'Action Cœur de Ville 2 (2023-2026) ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 de la convention cadre ORT à intervenir ainsi que toutes pièces utiles à l'exécution de cet avenant.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*